



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.77

11 juin 1991

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 77e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 10 juin 1991, à 10 h 30

Président : M. PEERTHUM (Maurice)
(Vice-Président)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) [125] (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et répartition des points de l'ordre du jour : demande d'inscription d'une question additionnelle soumise par le Secrétaire général [8] (suite)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 11 heures.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ARTICLE 19 DE LA CHARTE) (A/45/1004/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'examiner la question inscrite à notre ordre du jour de ce matin, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/45/1004/Add.2, qui contient une lettre du Secrétaire général dans laquelle ce dernier m'informe que, comme suite à ses lettres datées du 29 avril et du 13 mai 1991, El Salvador et le Nicaragua ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE SOUMISE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/45/242 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, l'Assemblée générale va examiner la demande du Secrétaire général concernant l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session d'une question additionnelle.

A cet égard, une note et un rapport du Secrétaire général ont été distribués en tant que documents A/45/242 et A/45/242/Add.1. Dans sa note, le Secrétaire général, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, demande l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle qui présente un caractère d'importance et d'urgence, intitulée "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador". Etant donné la nature de la question, il demande en outre qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Le Président

Dans les circonstances actuelles, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de déroger à la disposition de l'article 40 du règlement intérieur, selon laquelle le Bureau doit se réunir pour examiner la question de l'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale accepte d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador" et de renvoyer cette question à la Cinquième Commission pour examen.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise.

Avant de lever la séance, j'informe les représentants que l'Assemblée se réunira la semaine prochaine, à une date qui sera annoncée dans le Journal, pour examiner le rapport de la Cinquième Commission sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador.

La séance est levée à 11 h 10.

